



Ville de Mèze

## FEERIES DE NOEL – MARCHE GOURMAND 12,13 et 14 DECEMBRE 2025

**DOSSIER DE CANDIDATURE : Date limite le 31 octobre 2025**

### Informations professionnelles

Je suis : Artisan/Créateur- Producteur – Revendeur – Association

Autre :

Raison sociale :

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

N° siret :



Ville de Mèze

## Détail des produits exposés

Il est impératif de joindre au minimum 3 photos représentatives des produits destinés à la vente sur les « Fééries de Noel » et son marché gourmand.

- ✓ Alimentation (cadeaux...)
- ✓ Restauration sur place
- ✓ Décoration
- ✓ Artisanat du monde
- ✓ Bijoux
- ✓ Couture
- ✓ Jeux/jouets
- ✓ Textile
- ✓ Autres :

Pour la vente de denrées alimentaires, l'exposant atteste répondre aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaire et s'engage à respecter les réglementations en vigueur.

## CHOIX DES EMPLACEMENTS (Cocher le choix)

<b>METRAGE LINEAIRE Pour 3 mètres</b>	<b>INTERIEUR Alimentaire à offrir</b>		<b>EXTERIEUR Alimentaire à consommer sur place</b>		<b>BESOIN D'ELECTRICITE</b>				<b>CHALET 2m x 2m Paroi par volet ouvrant Hors alimentaire</b>	
	120.00 €/ 2.5 jours		110.00€ / 2.5 jours		OUI		NON		80,00€/ 2.5 jours	

Si vous avez besoin de branchement électrique, merci de lister les appareils utilisés + la puissance de chacun :

---

---

---



Ville de Mèze

### **Documents obligatoires à fournir**

- Le présent bulletin d'inscription,
- Photographies couleurs des produits proposés,
- Un extrait du registre du commerce et des sociétés ou du Répertoire des Métiers de moins de 3 mois ou tout autre document attestant de votre qualité de commerçant,
- L'attestation d'assurance en qualité de commerçant,
- 1 copie de votre carte professionnelle à jour,
- 1 copie de votre carte d'identité ou passeport,
- Associations : récépissé de déclaration en Préfecture de la constitution en association et assurance,
- Le règlement (une fois la candidature acceptée)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

### **Règlement des Fééries de Noël – Marché Gourmand**

- 1) Les tarifs des droits à acquitter au titre de l'occupation du domaine public sont fixés par délibération du Conseil Municipal ou de l'autorité territoriale.
- 2) Lieu : Parc avec chalets et produits non alimentaires, Chai du Château de Girard avec de l'alimentaire à offrir, et Place des Micocouliers avec alimentaire à consommer sur place -34140 MEZE.
- 3) Date : vendredi 12 à 16h00, samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025 – ouverture au public de 09h à 20h. Chaque exposant s'engage à être présent pendant les heures d'ouverture au public pour les 2.5 jours et respecter les horaires.
- 4) L'installation des exposants se fera le vendredi en journée, et le samedi et dimanche matin à partir de 07h00.
- 5) Le Marché Gourmand des Fééries de Noël est ouvert aux artisans/créateurs, commerçants, producteurs inscrits à la chambre des métiers, maison des artistes, chambre d'agriculture, chambre de commerce et aux associations, loi 1901 autorisées par la commune.
- 6) L'installation des exposants pourra se faire en fonction des demandes et des disponibilités, des chalets en bois de 2m/2m avec table et chaise sont à disposition, des stands de 3m ou 6m avec table et chaise sont à disposition dans le chai et des stands de 3m avec table + chaise + barnum sont à disposition à l'extérieur.



Ville de Mèze

7) L'organisateur sélectionnera et retiendra un maximum de produits liés aux traditions des fêtes de Noël. Un exposant non autorisé ne pourra en aucun cas s'installer sur le marché gourmand. Le bulletin d'inscription ne constitue en aucune façon une inscription systématique, vous serez informé par mail de votre réservation définitive. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.

8) Les exposants s'engagent à :

- Envoyer le dossier de candidature avant le 31 octobre 2025, le règlement se fera par chèque à l'ordre suivant : **REGIE DU DOMAINE PUBLIC une fois la candidature validée**,
- Se munir d'éclairage, de prises multiples et de rallonges conformes aux normes de sécurité,
- Ne pas installer de chauffages électriques,
- Ne pas stationner de véhicule dans le périmètre du marché,
- Respecter les conditions du présent règlement,
- Respecter l'emplacement attribué.

Seul l'organisateur peut décider des modifications dans les stands le jour du Marché Gourmand. L'organisateur se réserve le droit de refuser un exposant et l'exposition de matériel si ces derniers ne correspondent pas à la description donnée lors de la réservation.

9) A votre arrivée, vous devez vous rendre sur le point d'accueil pour que votre emplacement vous soit donné et signaler votre présence. La courtoisie et la politesse sont exigées envers les organisateurs et personnel municipal qui accueillent et placent les exposants.

10) L'exposant s'engage à laisser l'emplacement du marché dans l'état où il l'a trouvé, c'est-à-dire propre et sans détritus.

11) L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne contrevenant au présent règlement, à la bonne moralité et à l'esprit de manifestation.

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) ....., m'engage à respecter le règlement et à l'appliquer.

Date et Signature :



Ville de Mèze

### Objet du traitement

La ville de Mèze a mis en place un formulaire de collecte de données nécessaires à l'inscription pour le marché de Noël de la Ville de Mèze.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime (cf. article 6.1.f du Règlement européen sur la protection des données).

Données enregistrées :

« Exposant : Raison sociale, Nom, prénom, adresse postale, numéro(s) de téléphone(s), fax, email, participation(s) antérieure(s), désignation de l'activité.

Pièces jointes : Photo(s) de la gamme de produit(s). »

Destinataires des données : Service Commerce

Durée de conservation des données : 5 ans.

Droits des personnes :

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO), par voie électronique : [dpo.meze@ville-meze.fr](mailto:dpo.meze@ville-meze.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : DPO Mèze – Mairie annexe 2 – Rue de la cave coopérative – 34140 Mèze.

En cochant cette case, j'accepte la collecte et le traitement de mes données personnelles comme détaillé ci-dessus.

Date et signature :